

Rentrée scolaire : ce que les parents ne savent pas

12,5 millions d'élèves et 860 000 enseignants font leur rentrée cette semaine un peu partout en France.

L'Education Nationale est classée sixième plus gros employeur civil au monde, derrière Les chemins de fer indiens, l'EDF chinois et le géant de la distribution américain Wall Mart.

Pourquoi ? Parce que derrière les 860 000 enseignants qui font leur rentrée scolaire aux côtés des 12,5 millions d'élèves, il y a une armée de l'ombre chargée d'assurer l'intendance : au total l'Education Nationale emploie 1,5 million de personnes, pour l'essentiel des fonctionnaires.

L'Education Nationale, le seul budget à augmenter en 2018 avec la Défense

C'est pour cette raison que l'éducation est la plus grosse dépense de l'Etat : le budget de l'Education Nationale était de 49,3 milliards d'euros, il augmentera de 1,2 milliard l'an prochain a annoncé Jean-Michel Blanquer, le ministre de l'Education.

Mais ce qui est intéressant, c'est de voir combien cela représente par élève : un écolier coûte un peu plus de 6 000 euros par an à la Nation. Le chiffre grimpe à 8 500 euros pour un collégien, plus de 11 000 euros pour un lycéen, et 12 000 pour les lycéens qui préparent un bac pro.

Les dépenses d'éducation, un impôt positif

Tout ceux qui ont des enfants ou des petits enfants qui rentrent à l'école cette semaine doivent bien comprendre une chose : l'Education Nationale gratuite, c'est un impôt positif, c'est-à-dire, de l'argent qui vous est rendu, ou en tout cas, qui est consacré à l'éducation de vos enfants, petits enfants, neveux et nièces.

C'est vrai, même pour ceux dont les enfants sont scolarisés dans le privé sous contrat, soit 18 % des élèves en France. Car dans le privé, si les locaux, l'infrastructure les moyens scolaires sont financés en partie par les frais de scolarité, tout le reste, à commencer par les salaires des enseignants, est payé par l'Etat.

Les défenseurs de la liberté scolaire prouvent l'instauration d'un chèque éducation, qui permettrait aux parents de recevoir virtuellement les fameux 6 000, 8 000, ou 11 000 euros, afin qu'ils puissent les affecter à l'école de leur choix. Un sondage de la fondation pour l'école, datant de 2010, affirme que 74 % des Français y sont favorables.